

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

2e version

1 La présente demande émane du:

0 (1) Pouvoir organisateur (2)

0 (1) Directeur de l'Institut pour la Communauté française (2)

et se rapporte à l'établissement suivant:

dénomination (2) Date et signature du chef d'établissement de la CF
 adresse complète

**Institut d'Enseignement de Promotion Sociale
 de la Communauté Française** (2)

n° de matricule
 n° de téléphone Grèce-Hollogne matricule 6.153.006
 Rue Vinëve 4460 GRÈCE-HOLLOGNE

Secrétariat téléphone: (041) 33 03 77

2 Transmis en date du par le réseau:
 Annexes: Degive (041) 33 53 15 (1) 34 14 16
 Bierset (041) 50 41 78

0 Communauté française

3 Intitulé de l'unité de formation:

Code: (4)	714622 VITEN
-----------	-------------------------

PRATIQUE DE LA COMMUNICATION ET DES TECHNIQUES DE LA VENTE
Niveau 1

4 Finalités de l'unité de formation: repris en annexe 1 n° de 1 page

5 Capacités préalables requises: repris en annexe 2 n° de 1 page

6 Classement de l'unité de formation:

0 (1) enseignement secondaire:	transition	(1)	qualification	(1)
degré:	inférieur	(1)	supérieur	(1)

0 (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court **Economique**
 0 (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long

7 Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
 Repris en annexe n° 3 de 1 page

8 Programme de(des) cours Repris en annexe n° 4 de 1 page

9 Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page

10 Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
- (2) A compléter
- (3) A compléter par le Secrétaire permanent
- (4) Réserve à l'administration

11 Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation: (4)

714612032E1

Horaire minimum

1 Dénomination des cours(2)	Classement des cours(5)	Code U(6)	Nombre de périodes(7)
Techniques de vente	CT	B	16
2 Part d'autonomie		A	4
Total des périodes			20

12 Réservé au Service d'Inspection

a. Observations(s) du(des) Inspecteur(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)):

Ue art
Therrien
A. Liard
J. III P6

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

A. Collinet
A. COLLINET
INSP. COORD.

Date: 12 MARS 1996

Signature:

- (1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
- (2) A compléter
- (4) Réservé à l'administration
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP ou CPPM
- (6) Soit A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K,L,M,N,O P,Q,R,S,T,V
- (7) 1 période = 50 minutes

UNITE DE FORMATION: PRATIQUE DE LA COMMUNICATION ET DES
TECHNIQUES DE VENTE - Niveau 1

1 Finalités de l'U.F

1.1 Finalités générales:

1.1.1 concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

1.1.2 répondre aux besoins et demandes de formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières:

maîtriser son comportement dans différentes situations professionnelles et en particulier dans les négociations commerciales ou autres.

UNITE DE FORMATION: PRATIQUE DE LA COMMUNICATION ET DES
TECHNIQUES DE VENTE - Niveau 1

2 Capacités préalables requises

2.1 Capacités:

- résumer et commenter par écrit un texte d'actualité à orientation économique et sociale provenant d'un document de vulgarisation;
- défendre ces commentaires oralement.

2.2 Titres pouvant en tenir lieu

- un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), toutes options;
- un diplôme de CTSS.

UNITE DE FORMATION: PRATIQUE DE LA COMMUNICATION ET DES
TECHNIQUES DE VENTE - Niveau 1

3 Dédoublement

recommandé à partir de 20 élèves.

Regroupement: recommandé si moins de 10 élèves.

UNITE DE FORMATION: PRATIQUE DE LA COMMUNICATION ET DES
TECHNIQUES DE VENTE - Niveau 1

4 Programme des cours

- appréhender les contingences générales de la mise en place d'une communication interpersonnelle efficace;
- dialogues acheteur-vendeur-client;
- gestion du temps de travail;
- planification.

ANNEXE 4

ANNEXE 5

ATTENTION: PRATIQUE DE LA COMMUNICATION ET DES
TECHNIQUES DE VENTE - Niveau 1

COMMUNICATION ET DES
niveau 1

à des cours

compréhender les contingences générales de la mise en
œuvre d'une communication interpersonnelle efficace;

l'étudiant sera capable

de dialoguer avec l'acheteur-vendeur-client;

de gérer les situations régissant une
communication interpersonnelle efficace;

de gérer le temps de travail;

de résoudre des situations concrètes

de qualification.

UNITE DE FORMATION: PRATIQUE DE LA COMMUNICATION ET DES
TECHNIQUES DE VENTE - Niveau 1

6 Profil du chargé de cours

Le chargé de cours sera:

un expert, expérimenté dans le domaine des assurances.

Conseil supérieur de l'Enseignement de
Promotion sociale

Président : J. Ghislain
Rue de la Science, 43
1040 Bruxelles
Tél.: 02/238.87.43
Fax: 02/238.87.22

Monsieur le Coordonnateur
Réseau de la Communauté française
Rue de la Science, 43

1040 BRUXELLES

V. Réf.:
N. Réf.: C.SUP /CCS/CLA-13/JG/CH/96-02

Monsieur le Coordonnateur,

Objet demande de classement d'U.F., enseignement supérieur de type court .

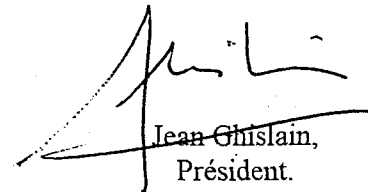
Réseau C.F.

Je vous fais part de la décision prise, en séance du 13/02/96 à propos de votre demande reprise en objet

U.F. : « Pratique de la communication et des techniques de la vente - niveau 1 »

Classé dans l'enseignement supérieur de type court catégorie: *Economique.*

Je vous prie de croire, Monsieur le Coordonnateur, en l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,



Jean Ghislain,
Président.

Copie adressée

- à Monsieur le Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions
- à Monsieur le Directeur d'administration de l'Enseignement de promotion sociale
- à Monsieur l'Administrateur pédagogique de l'Enseignement de promotion sociale
- au Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion sociale
- aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française
- au Coordonnateur de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française